

MOUSSOULENS, le 11/10/2024
LE MAIRE DE LA VILLE de MOUSSOULENS

à

**SAS Michel BESANCENOT, Frédéric DUPUY,
Laurent THIEBAUT, Thibaut BESANCENOT,
Notaires associés**

530 BOULEVARD DENIS PAPIN

11000 CARCASSONNE

OBJET : Droit de préemption urbain renforcé (D.P.U.R.) - Déclaration d'intention d'aliéner

REFERENCE

- Déclaration reçue le : 11/10/2024
- Enregistrée dans nos services sous le Numéro : **IA 011 259 24 D0011**
- Concernant : Non bâti
- Situé(es) à : MOURVIEL
- Réf. Cadastres : 259 C 995
- Superficie de 1332 et de bâtis, au prix proposé de 10000
- Appartenant à : **Monsieur GARCIA MICHEL**

Faisant suite à l'affaire citée en référence, et après examen, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, la ville de MOUSSOULENS,

**N'EXERCE PAS SON DROIT DE PREEMPTION URBAIN, ET RENONCE A ACQUERIR
LE BIEN INDIQUE CI-DESSUS.**

Je vous prie d'agréer, , l'expression de ma considération distinguée.

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Moussoulens. The stamp contains the text 'MAIRIE de MOUSSOULENS' around the top edge and '11170' at the bottom. In the center, there is a small emblem and the words 'Le Maire'. A large, bold, black handwritten signature is written over the stamp.